

ATTESTATION D'ACCUEIL



Vous avez rendez-vous le : / / à

De quoi s'agit-il ?

Vous êtes domicilié à Niort et souhaitez accueillir un étranger pour un séjour de moins de 3 mois (sauf ressortissant européen, andorran ou monégasque).

Où ?

À l'Hôtel administratif

Comment faire la demande ?

Prenez rendez-vous au 05.49.78.75.22 ou directement au guichet de l'hôtel administratif.

Pièces à fournir :

pour l'hébergeant :

justificatifs d'identité

- français ou européen : carte d'identité ou passeport
- étranger : titre de séjour

justificatifs concernant le logement :

- locataire : contrat de location + quittance de loyer ou facture d'électricité ou facture de téléphone ou facture d'eau (la plus récente)
- propriétaire : titre de propriété + facture d'électricité ou facture de téléphone ou facture d'eau (la plus récente)

justificatifs de revenus

- le dernier avis d'imposition
- les 3 derniers bulletins de salaire (ou tous documents justifiant des ressources)

renseignements concernant l'(les) hébergé(s) :

- nom, prénom, date et lieu de naissance
- n° de passeport
- dates de séjour
- adresse postale à l'étranger

.../...



Cas particulier

Vous souhaitez accueillir un enfant mineur non accompagné, il vous faut :

- l'attestation écrite du ou des détenteurs de l'autorité parentale, précisant l'objet et la durée du séjour de l'enfant ainsi que l'identité de l'hébergeant à qui ils en confient la garde temporaire.

Coût

30 € par demande (soit pour une personne seule ou accompagnée de son conjoint et/ou de ses enfants mineurs).

En timbre fiscal disponible

- chez un buraliste
- sur <https://timbres.impots.gouv.fr>

Délais

Pour le rendez-vous : 7 à 15 jours
pour le retrait : 3 à 7 jours après le rendez-vous

Informations complémentaires

L'hébergeant doit certifier qu'il souscrit une assurance médicale et hospitalière ou si c'est l'hébergé qui la souscrit lui-même.

L'hébergé devra produire au Consulat l'attestation d'accueil accompagnée des justificatifs d'assurance.

Service titres d'identité :
titres-identite@mairie-niort.fr

Hôtel administratif - place Martin Bastard - Niort

- En dehors des vacances scolaires

lundi, mercredi, jeudi et vendredi :

8h30-17h30

mardi : 10h-17h30

- Pendant les vacances scolaires :

lundi, mercredi, jeudi, vendredi :

8h30-12h30 / 13h30-17h30

Mardi : 10h-12h30 / 13h30-17h30

Accès à l'hôtel administratif

En voiture : parkings de la Brèche et de l'Hôtel de ville. (1h gratuite)

En bus : arrêt « Hôtel de ville »

